

Annexe 3 – liste des communes sur lesquelles sont instaurées des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau

Liste des communes placées en alerte de niveau 1 à compter du 27/07/2016* sur le sud du département			
AIGUES-MORTES	CABRIERES	JONQUIERES-SAINT-VINCENT	POULX
AIGUES-VIVES	CAISSARGUES	LANGLADE	REDESSAN
AIMARGUES	CALVISSON	LE CAILAR	RODILHAN
AUBAIS	CAVEIRAC	LE GRAU-DU-ROI	SAINT-COME-ET-MARUEJOLS
AUBORD	CLARENSAC	LEDENON	SAINT-DIONISY
BEAUCAIRE	CODOGNAN	MANDUEL	SAINT-GERVASY
BEAUVOISIN	COMPS	MARGUERITTES	SAINT-GILLES
BELLEGARDE	CONGENIES	MEYNES	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE
BERNIS	FOURQUES	MILHAUD	UCHAUD
BEZOUCE	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	MUS	VAUVERT
BOISSIERES	GARONS	NAGES-ET-SOLOGUES	VERGEZE
BOUILLARGUES	GENERAC	NIMES	VESTRIC-ET-CANDIAC
Liste des communes placées en alerte de niveau 1 à compter du 27/07/2016* sur le bassin versant de l'Ardèche			
AIGUEZE	ISSIRAC	PONT-SAINT-ESPRIT	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS
BARJAC	LAVAL-SAINT-ROMAN	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	SALAZAC
CARSAN	MALONS-ET-ELZE	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	
LE GARN	MONTCLUS	SAINT-PAULET-DE-CAISSON	
Reste des communes du Gard en vigilance*			

*hors prélèvements dans le canal BRL, dans les retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante, ou dans la nappe d'accompagnement du Rhône